



Line Wies
Conseillère communale

Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2022

**A l'attention du
Collège des bourgmestre et échevins**

Concerne : Question relative à la gratuité de la piscine municipale pour le personnel de la commune.

Monsieur le Bourgmestre,

Messieurs les Echevins,

Conformément à la Loi communale et au Règlement d'ordre intérieur du conseil communal de la ville d'Esch-sur-Alzette, j'aimerais poser quelques questions à Monsieur le bourgmestre ainsi qu'à Messieurs les échevins au sujet d'une éventuelle gratuité de la piscine municipale pour le personnel communal. En effet, cette nouvelle m'a été transmise et il semblerait que cette mesure soit en vigueur depuis deux semaines. Comme les tarifs de la piscine municipale ont été considérablement augmentés, cette nouvelle mesure constituerait une inégalité de traitement de fait. Partant, je voudrais demander aux Messieurs du Collège des bourgmestre et échevins :

1. Aviez-vous effectivement mis en place la gratuité de la piscine communale pour le personnel de la commune ?
2. Dans l'affirmative, depuis combien de temps cette mesure est-elle en vigueur ?
3. Encore dans l'affirmative à première question, comment justifiez-vous une telle décision et quelles conditions s'appliquent précisément pour le personnel en question à l'obtention de la gratuité d'entrée à la piscine ?

Veillez agréer monsieur le Bourgmestre et messieurs les Echevins, l'expression de mes salutations distinguées,

Line Wies
Conseillère communale